



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De**  
**Lunéville A Baccarat**  
  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 16 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Réservoir - 2 cours de Verdun à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Thomas MELLE, Martial BANNEROT, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Laurent KUREK, Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Murielle GRIFFOUL, Valérie DIDIER, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Gérard RITZ, Didier COLIN à Sabine TIHA, Yvette COUDRAY à Christian GEX, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Fabien KREMER à Florence DUPAYS, Michel GRAVIER à François GENAY, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Frédéric BREGEARD, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Catherine PAILLARD à Jacques LAMBLIN, Thibault VALOIS à Anne-Marie DI MARINO, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - Création de trois postes non permanents (saisonniers)**

**Rapporteur : Bruno MINUTIELLO**

**N° de délibération : 2025\_035**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
56	16	72	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique permet à l'organe délibérant de créer les emplois de chaque collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de faire face à la période touristique, il est proposé de créer trois emplois non permanents afin de renforcer les services, à savoir :

- Un poste non permanent de chargé(e) d'accueil pour le camping communautaire non permanent, pour une durée de 6 mois maximum annualisée sur un temps complet,
- Un poste non permanent de chargé(e) d'accueil au musée des Sources d'Hercule à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>), pour une durée maximale de 6 mois,
- Un poste de chargé(e) d'accueil touristique à temps complet, pour une période de 4 mois.

Ces trois emplois seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière culturelle, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

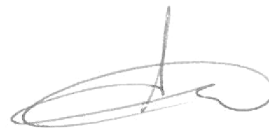
Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil communautaire de créer :

- un emploi non permanent de chargé(e) d'accueil pour le camping communautaire qui sera annualisé sur un temps complet, de catégorie C de la filière culturelle, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine au grade d'adjoint territorial du patrimoine qui intégrera la collectivité à compter de l'ouverture du camping pour une durée maximale de 6 mois,
- un emploi non permanent de chargé(e) d'accueil au musée des Sources d'Hercule à temps non complet, de catégorie C de la filière culturelle, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine au grade d'adjoint territorial du patrimoine qui débutera ses missions à compter de l'ouverture du musée des Sources d'Hercule pour une durée maximale de 6 mois,
- un emploi non permanent d'agent d'accueil touristique à temps complet, de catégorie C de la filière culturelle, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine qui intégrera la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 pour une durée de 4 mois.

*Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à recruter trois agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique conformément aux modalités ci-dessus ;
- Précise que les rémunérations seront fixées en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO  
2025.03.03 17:15:14 +0100  
Ref:8270124-12412937-1-D  
Signature numérique  
le Président